

Madame, Monsieur

Depuis 2021, la Communauté de Communes des Vosges du Sud s'est engagée dans un travail visant à harmoniser les tarifs de ses services péri et extra-scolaire.

La fusion des deux communautés de communes, Haute-Savoireuse et Pays-sous-Vosgien, ayant révélé une disparité des tarifs entre les différents sites ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), il était important, dans le cadre de la prise de compétence scolaire et périscolaire par la CCVS d'appliquer des tarifs identiques et plus équitables pour les familles.

Ce travail d'harmonisation a donné lieu à une nouvelle tarification et s'accompagne d'une hausse des prestations.

Nous sommes conscients qu'un effort supplémentaire vous est demandé mais comme d'autres collectivités avant nous, cette nouvelle tarification était inéluctable et a été validée à l'unanimité par le Conseil communautaire le 24 mai dernier.

Vous trouverez ci-dessous les grilles relatives à ces nouveaux tarifs, qui s'appliqueront dès la rentrée scolaire 2023/2024.

A titre d'information, nous vous précisons, que les choix retenus ont été travaillés au sein de la commission de travail scolaire, périscolaire et extrascolaire, puis concertés avec les représentants des parents d'élèves.

Ainsi, la nouvelle grille tarifaire :

- maintient la facturation du repas aux prix coutant aux familles,
- met en place des quotients familiaux avec plus de tranches, avec la suppression du régime de réduction des fratries.

La redéfinition des tranches de QF nous permet une meilleure répartition, avec d'avantage de QF, mieux adaptés à la situation de chaque famille. Ce choix d'approcher l'harmonisation via les QF nous semble juste car ces derniers prennent en compte les revenus et la composition des familles, affine le mode de calcul et in fine, l'équité de traitement.

Les services de la CCVS restent à votre écoute pour toutes vos demandes relatives aux prestation périscolaire et extrascolaire.

	PERISCOLAIRE				
	Tarif horaire matin et soir	Gouter	Forfait midi	Repas	Accueil du midi
	A l'heure	Unitaire	Unitaire	Unitaire	Unitaire
1 - De 0 à 600	2,00	1,30	3,00	3,35	1,40
2 - De 600,01 à 820	2,10	1,30	3,15	3,35	1,50
3 - De 820,01 à 1 400	2,20	1,30	3,30	3,35	1,65
4 - De 1 400,01 à 2000	2,40	1,30	3,65	3,35	1,80
5 - > 2000,01	2,50	1,30	3,80	3,35	1,90

Facturation par ½ heures de présence pour les temps du matin et du soir.

Le goûter fait partie de la prise en charge globale sur le temps du soir, il n'est donc pas optionnel.

Présence en restauration = forfait midi + Repas.

Accueil du midi = accueil de 45 min après ou avant l'école sans repas.

En cas d'absence, le repas sera facturé au tarif en vigueur. En cas de maladie, un certificat médical doit être présenté sous 8 jours pour annuler l'inscription (hors le repas et le goûter du 1^{er} jour).

	EXTRASCOLAIRE ET MERCREDI			
	Tarif Horaire	Repas	Gouter	Séjours
	A l'heure	Unitaire	Unitaire	A la journée
1 - De 0 à 600	1,35	3,35	1,30	23,00
2 - De 600,01 à 820	1,43	3,35	1,30	23,00
3 - De 820,01 à 1 400	1,50	3,35	1,30	23,00
4 - De 1 400,01 à 2000	1,65	3,35	1,30	23,00
5- > 2000,01	1,73	3,35	1,30	23,00

SUPLEMENT			
1 ^{er} Retard	2 ^{ème} Retard	3 ^{ème} Retard	Supplément extérieur CCVS
A la 1/2H	Unitaire	Unitaire	Unitaire/journée
5,00	10,00	15,00	2,00

N.B : Les familles devront au moment de l'inscription fournir leur numéro d'allocataire. En cas de non communication de ce numéro ou d'un numéro incorrect, le tarif le plus élevé sera appliqué.